DOSSIER D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET EN VUE DE LA CONSTITUTION D’UNE LISTE RESTREINTE POUR LA SELECTION D’UNE COMPAGNIE D’ASSURANCE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D’ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DE LA GIZ MALI

1. **AVIS D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**AVIS D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**Sélection d’une compagnie d’assurance pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali**

La GIZ est une institution de la Coopération Allemande au Développement dont la mission essentielle est la mise en œuvre des projets et programmes dans les secteurs du développement économique et social.

Dans la mise en œuvre des activités de la GIZ Mali, Le Bureau de la GIZ au Mali sert de support aux différents Projets/Programmes dans le domaine de gestion des ressources humaines.

Pour assurer de meilleures conditions de vie et de travail au NMA, il est mis en place un système d’assurance maladie.

La présente mission vise à la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ au Mali.

A cet effet, le présent avis d’appel à manifestation d’intérêt est lancé en vue de constituer une liste restreinte de prestataires qualifiés devant participer à l’appel d’offres.

Les prestations à exécuter sont constituées en un lot unique et indivisible.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les structures remplissant les conditions énumérées dans le Dossier d’Appel à Manifestation d’Intérêt.

Les prestataires intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de manifestation d’intérêt sur le site Malipages à travers le lien ci-après :

Les Manifestations d’Intérêt rédigées en langue française et présentées en deux (02) exemplaires (1 original + 1 copie, marqués comme tel) et conditionnées sous plis fermé portant à l’exclusion de toute autre la mention « **Dossier de Manifestation d’Intérêt n°83474137 pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali** » sont attendues au plus tard le 31 octobre 2024 à 10H00.

La GIZ au Mali se propose de négocier un contrat cadre d’un (1) an avec une option de prolongation n’excèdent pas une durée totale de 3 ans avec une compagnie d’assurance basée à Bamako.

1. **DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES ET DES CRITERES DE QUALIFICATION**

**PRESENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES ET DES CRITERES DE QUALIFICATION**

**Sélection d’une compagnie d’assurance pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali**

1. **Etendue des prestations à réaliser**

L’objectif général de cette mission est la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali. De façon spécifique, L’assurance maladie doit couvrir les frais médicaux et de traitement à la suite des maladies, d'accidents et de maternité du personnel national de la GIZ. Cette assurance devra également faire jouir de la même couverture l’ensemble des ayants droits légaux de chaque affilié.

1. **Critères de qualification**

La structure recherchée doit remplir les critères ci-dessous :

* Être une entreprise régulièrement installée au Mali et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
* Être une structure spécialisée dans le domaine objet de la mission ;
* Disposer d’un minimum de cinq (5) références (clients, intitulé de la mission réalisée, valeur du marché, période de réalisation) crédibles pour des services similaires fournis au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) **appuyées d’au moins cinq (5) attestations de bonne fin d’exécution** au profit d’organisations de renom (Structures étatiques, Ambassades ou représentations diplomatiques, ONG internationales, organismes de coopération au développement, entreprises privées reconnues etc.) ;
* Ne pas être en situation de faillite ou de liquidation et en apporter la preuve ;
* Avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années, un chiffre d’affaires moyen au moins égal à cinq cent millions (500.000.000) Francs CFA
* Disposer des capacités financières suffisantes pour exécuter la mission ;
* Disposer d’un réseau de prestataires (hôpitaux, laboratoires, pharmacies, etc.) dans les zones couvertes par les projets et programmes de la GIZ Mali (annexe 4).

1. **INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

**INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

**Sélection d’une compagnie d’assurance pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali**

* 1. Le présent appel à manifestation d’intérêt a pour objet la sélection d’une compagnie d’assurance pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali.
  2. Peuvent participer à la concurrence, les structures remplissant les conditions définies dans le présent dossier d’Appel à Manifestation d’Intérêt.
  3. Le dossier de manifestation d’intérêt présenté en langue française et en deux (2) exemplaires dont un (1) original et une (1) copie marquée comme tel doit comporter les éléments ci-dessous :

1. Une lettre de manifestation d’intérêt (voir modèle en annexe N°1) ;
2. Une brève présentation de l’entreprise (voir modèle en annexe N°2) ;
3. Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
4. Une copie certifiée conforme de l’agrément de fourniture des prestations au Mali.
5. Une copie de numéro d’Identification Fiscale (NIF) ;
6. Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB) ;
7. L’original de l’attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt des offres ;
8. L’original de l’attestation ou du quitus fiscal à jour à la date de dépôt des offres ;
9. L’original ou une copie légalisée de toutes pièces attestant la déclaration et le paiement des cotisations sociales à l’Institut Nationale de Prévoyance Sociale (INPS) à jour à la date de dépôt des plis ;
10. La liste des missions similaires exécutées (voir modèle en annexe N°3)
11. Les preuves des missions similaires réalisées (attestation de bonne fin d’exécution) ;
12. Une attestation financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée certifiant que l’entreprise dispose des capacités financières nécessaires pour réaliser les prestations ;
13. Une déclaration (datée, signée, cachetée) des chiffres d’affaires réalisés au cours des trois dernières années dans le domaine de l’assurance maladie uniquement.

Les dossiers de manifestation d’intérêt ainsi constitués seront présentés sous pli fermé portant à l’exclusion de toute autre, la mention **« Dossier de Manifestation d’Intérêt N°83474137 pour la fourniture des services d’assurance maladie au profit de la GIZ Mali »** et sont attendus **au plus tard le 25 Octobre 2024 à 10H00 au Bureau de la GIZ Mali à** Bamako sis à Badalabougou Est, rue : 22, porte : 202, Tél +223-20704800.

* 1. **Procédure d’évaluation des manifestations d’intérêt**

Avant de procéder à l’évaluation détaillée des dossiers, la GIZ s’assurera que chaque dossier remplit les critères de recevabilité (déposé dans le délai, portant la mention requise, dûment signé et est présenté dans la langue requise).

L’évaluation consistera en l’appréciation de l’aptitude des candidats dont les dossiers seront jugés recevables et se fera suivant les trois (3) étapes ci-dessous :

* **Vérification de la conformité du candidat avec les lois et règlements nationaux** : il sera procédé ici à la vérification de la présence et de la validité des pièces a, b, c, e, f, g, h et i. Cette vérification se fera conformément au tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Documents sollicité** | **Appréciation** |
| 1 | Une lettre de manifestation d’intérêt |  |
| 2 | Une brève présentation de l’entreprise |  |
| 3 | Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier |  |
| 4 | Une copie du numéro d’Identification Fiscale (NIF) |  |
| 5 | Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB) |  |
| 6 | L’original de l’attestation de non-faillite |  |
| 7 | L’original de l’attestation ou du quitus fiscal à jour à la date de dépôt des plis |  |
| 8 | L’original ou une copie légalisée de toutes pièces attestant la déclaration et le paiement des cotisations sociales à l’Institut Nationale de Prévoyance Sociale (INPS) |  |
| **CONCLUSION (Retenu / Eliminé)** | |  |

**NB** : pour l’appréciation des pièces, les légendes suivantes seront utilisées :

NF = Non Fourni ; FC = Fourni et Conforme ; FNC = Fourni, Non Conforme

L’absence (NF) ou la non-conformité (FNC) de l’une des pièces ci-dessus pourrait entrainer le rejet du dossier.

* V**érification de l’aptitude technique de l’entreprise** : elle prendra en compte l’ensemble des dossiers retenus à la première étape et consistera en la vérification de la présence et la conformité des pièces d, j et k en vue d’apprécier leur conformité avec les exigences techniques minimales de la prestation. Cette évaluation se fera conformément à la grille ci-dessous :

| **Critères techniques** | **Pièces servant de base à l’analyse** |
| --- | --- |
| Être une structure spécialisée dans le domaine de l’objet de la mission | Copie légalisée du RCCM  Copie légalisée de l’agrément |
| Avoir exécuté au moins cinq (5) missions similaires au cours des trois (3) dernières années | Liste des références techniques + preuves |
| **CONCLUSION (Conforme / Non Conforme)** |  |

**NB** : pour l’appréciation des pièces, les légendes suivantes seront utilisées :

NC = Non Conforme ; C = Conforme

La Non-conformité d’un dossier à l’un des critères ci-dessus entrainera son rejet.

* **Vérification de l’aptitude financière** : elle prendra en compte les dossiers de l’ensemble des entreprises jugées techniquement aptes et consistera en la vérification de la présence et la conformité des pièces h, I et m en vue d’apprécier leur conformité avec les exigences techniques minimales de la prestation. Cette évaluation sera conduite suivant le canevas ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères commerciaux** | **Pièces servant de base à l’analyse** |
| Disposer de capacités financières suffisantes pour exécuter la mission | Attestation financière |
| Avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années, un chiffre d’affaires moyen au moins égal à cinq cent millions (500.000.000) Francs CFA | Attestation fiscale  Déclaration des chiffres d’affaires |
| **CONCLUSION (Conforme / Non Conforme)** |  |

**NB** : pour l’appréciation des pièces, les légendes suivantes seront utilisées :

NC = Non Conforme ; C = Conforme

La Non-conformité d’un dossier à l’un des critères ci-dessus entrainera son rejet.

**NB** : Seuls les candidats ayant rempli pour l’essentiel les conditions ci-dessus seront retenus pour la suite du processus.

* 1. **Etablissement de la liste restreinte**

La liste restreinte sera constituée des candidats ayant satisfait pour l’essentiel aux exigences administratives, techniques et financières.

* 1. **Langue**

Les dossiers ainsi que toute correspondance échangée entre les candidats et la GIZ dans le cadre du présent appel à manifestation d’intérêt seront rédigés en français.

* 1. **Coût de participation**

L’acquisition du Dossier d’Appel à Manifestation d’Intérêt est gratuite. Néanmoins le Candidat supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son dossier, et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de Manifestation d’Intérêt.

1. **ANNEXES**